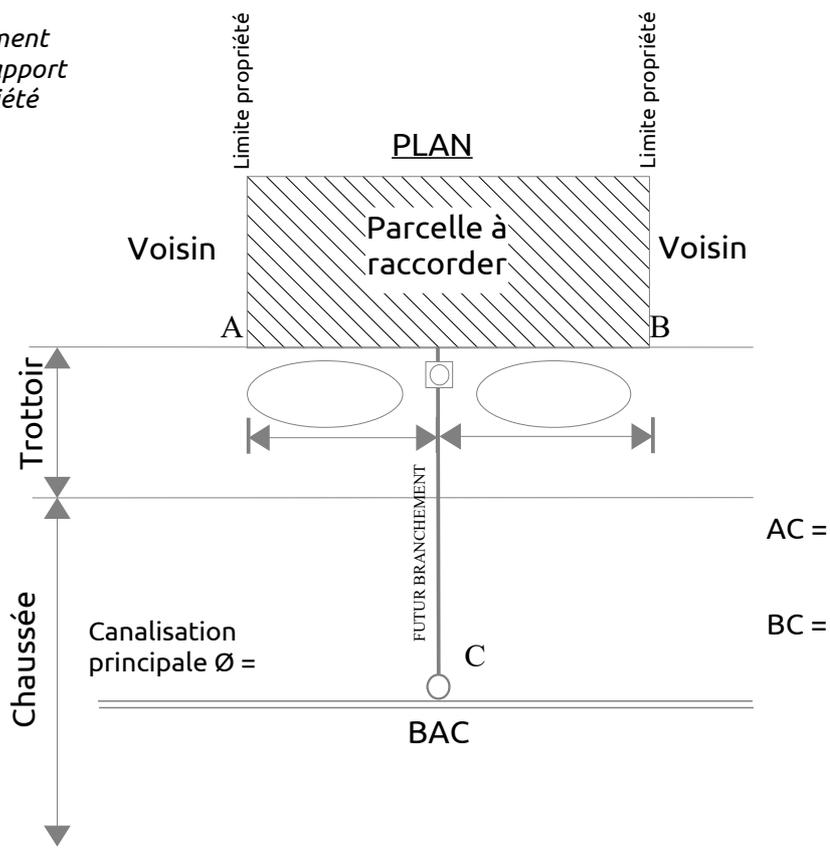


BRANCHEMENT D'EAU POTABLE

Réservé au service

1°) indiquer l'emplacement du branchement par rapport aux limites de la propriété ou de l'ensemble



2°) indiquer la profondeur du branchement en limite de la propriété par rapport au niveau du trottoir

